

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° I - 289

présenté par
MM. Vigier et Perruchot

à l'amendement n° 11 (rect.) de M. de Courson

à l'ARTICLE 9

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.